

# CHALLENGE + 55 ans

## Règlement 2018

Depuis 2013 a été mis en place un challenge sur les concours + 55 ans. Ce challenge a connu un succès constant au cours de ces années, le but premier étant de passer un bon moment au bord de l'eau tout en pratiquant notre sport favori et ceci en toute convivialité.

Le calendrier 2018 ainsi que les programmes des concours sont à consulter sur le site du CDPS 71 commission eau douce (adresse mail : [eaudouce@cdps71.fr](mailto:eaudouce@cdps71.fr)).

### **Règlement :**

Les différents concours sont ouverts à tout pêcheur muni d'une carte de pêche dès lors qu'il a 55 ans.

Les limitations sont les suivantes : cannes 11,50 m, moulinet interdit, fouillis et vers de vase interdits dans l'amorce, amorce 10 L, esches 1 L maximum.

Une seule date sera retenue pour organiser les concours comptant pour le challenge ; libre aux organisateurs de faire un ou deux concours sur la journée.

### **Classement :**

Pour être classé il faudra avoir participé au moins à 6 concours. Le calcul des points se fera avec le système habituel, à savoir : (placex1000)/nombre de participants. Le classement se fera par addition des points obtenus lors des 6 meilleurs concours.

A partir de 2018 la FFPS eau douce a décidé de créer deux catégories :

- Masters : de 55 ans à 65 ans.
- Vétérans : + de 65 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la compétition.

**Par contre seuls seront pris en compte pour être classé dans le challenge, les résultats des pêcheurs adhérents à une AAPPMA de Saône et Loire et licenciés FFPS eau douce dans le 71 (Master ou Vétéran).**

Il y aura un seul classement pour chaque concours ainsi que pour le général. Par contre en ce qui concerne la dotation de fin d'année il sera tenu compte des deux catégories .

### **Dotation :**

Dans un souci d'équité envers tous les challenges existants et afin de ne pas trop grever le budget du CDPS 71 eau douce, il est nécessaire de prévoir une part d'autofinancement. D'où l'idée de prélever sur chaque concours 1 € par pêcheur pour financer la dotation finale. Le CDPS 71 eau douce y ajoutera une contribution en fonction de sa trésorerie.

### **Fonctionnement :**

Les résultats de chaque épreuve seront envoyés le plus rapidement par email au responsable du classement Fabien THOMAS, un fichier type sera fourni.